

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre, pour Liège et de 5 flor. 67 cts. P. B., Franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRECE.

(Le *Courrier français* publie une lettre écrite du Lazaret de Toulon par le capitaine Millet, et qui présente la Grèce sous un aspect déplorable; c'est à avec douleur que nous la faisons connaître à nos lecteurs, mais notre respect pour tout ce qui peut servir la vérité nous en impose l'obligation.)

Avec quelle incroyable rapidité les événements se sont succédés en Grèce depuis quelques mois, mon cher R... Mon départ de Napoli de Romanie n'a été qu'une fuite précipitée à travers les flammes et toutes les horreurs de la guerre civile. Ma position, surtout comme Français, n'était plus tenable dans cette trop malheureuse contrée, où règne la plus funeste anarchie entretenue par l'ambition rivale des nouveaux satrapes de Napoli. Je n'ai pu supporter plus long-temps le spectacle hideux que les Grecs, il faut le dire, poussés par une nouvelle influence, affectaient de présenter aux yeux de tout ce qui était Français, et c'est comme par miracle que j'ai pu m'échapper de cette terre de dévastation et de carnage. La foi trahie, les services méconnus, les philhellènes traînés dans le mépris, les machinations des Anglais, Fotomara et Grivas répandant dans les rues de Napoli le sang de leurs concitoyens pour se disputer le pouvoir, et par suite de ces querelles deux cents et quelques familles égorgées, le général Church ne s'occupant que de misérables menées après avoir perdu la plus belle armée que les Grecs aient jamais eue réunie, le parti anglais et ses agens ayant su, avant tout, vider en quelque sorte les caisses des comités d'Europe, débitant aujourd'hui sans pudeur les plus injurieuses calomnies contre les Français, et plus particulièrement contre Fabvier et même encore contre ces mêmes officiers de la marine française qui, en rompant leur neutralité en faveur des Grecs sous les murs d'Athènes, n'ont pas craint d'irriter, par leurs exigences philanthropiques, Kutai partout triomphant; en fallait-il davantage, mon cher R...., pour me tirer au plus vite de cette confusion et en venir rendre un compte précis au comité de Paris, qui me saura gré, je crois, de m'être hâté de lui faire connaître, après les devoirs que m'imposait ma mission, les fâcheux événements dont la malheureuse Grèce est le théâtre. Puissent ses membres doubler les efforts de leur généreuse philanthropie pour apporter à cette terre de calamités des remèdes aussi prompts qu'efficaces!

Fabvier avait à mon départ donné sa démission, c'est ce que je vous affirme, puisque je suis porteur de lettres relatives à cet objet, ainsi que de ses comptes, qu'il envoie au comité de Paris. Toutefois, le bruit était généralement répandu, à mon passage à Syra, que la guerre civile de Napoli avait causé de bien grands dommages et qu'à la fin les partis contraires, las et découragés, avaient, d'un commun accord, abjuré leurs prétentions sur les murs fumans de la ville, et élevé Fabvier à la dictature militaire, ce qui me paraît entièrement dénué de fondement, le rôle de Fabvier devant finir le jour où celui des Anglais commence, tant est grande et invincible sa répugnance pour ces derniers.

Pour vous mettre à même de juger les tristes événements dont j'ai été témoin, je vais vous transcrire quelques fragmens d'un rapport circonstancié que j'ai précédemment envoyé à Paris. Je reprends les faits à l'époque de mon débarquement.

J'ai passé quelque temps au milieu des troupes régulières et irrégulières. J'ai recueilli toutes les versions, écouté les amours-propres, les intérêts divers; et tout le monde s'est plu à me dire qu'il devait la vie et l'honneur au colonel Fabvier et au contre-amiral de Rigny. Je suis porteur des articles de cette mémorable capitulation contre laquelle on a déjà poussé de si hauts cris. Vous vous étonnerez que, dans les extrémités où se trouvaient les Grecs, quand Kutai est partout triomphant, une capitulation ait été consentie si honorable pour eux. L'amiral français se glorifie de la regardé comme son plus bel acte envers l'humanité; et aujourd'hui, pour récompense, les calomnies les plus infâmes se débitent contre lui et les officiers de la marine française. S'il ya honte, elle est toute entière réservée à Kutai.

Le général anglais Church ordonne (telle est son expression) à la garnison de la citadelle de capituler. Les assiégés réclament la médiation de l'amiral français. Celui-ci n'écoute que les intérêts de l'humanité; il se rend sous la tente du pacha; il ne craint point d'irriter par ses exigences Kutai vain-

queur. L'amiral apprend que six mille réguliers turcs, de Salonique, sont en route pour se joindre aux troupes du blocus; il se sert d'un subterfuge pour faire consentir le pacha à la capitulation; il l'obtient au-delà des espérances des Grecs; il donne ses officiers pour otage; lui-même, M. de Rigny, accompagne la garnison jusqu'au Pirée, en traversant les armées grecque et albanaise; il s'expose au milieu des Grecs à la vengeance brutale des Albanais, dont 300 avaient été, quelques jours auparavant, égorgés au monastère de Saint-Spiridion, après une capitulation signée. Il embarque sans distinction régulier et irréguliers, femmes et enfans, emportant avec eux et semant partout la vermine et le typhus; officiers et matelots de la marine française accueillent avec transport les Grecs comme des frères. M. de Rigny leur fait distribuer les vivres de son bord, il les débarque à Methana, et donne au colonel Fabvier, pour les premiers besoins de sa troupe, ce qu'il a d'argent dans sa bourse, 2,000 piastres.

« Eh bien! ces deux français qui, par leur influence et leur médiation, ont sauvé la garnison de l'Acropolis d'un massacre général, sont aujourd'hui l'objet de lâches et calomnieuses accusations. « Le colonel Fabvier, disent les chefs irréguliers « pour racheter leur infâme conduite, a vendu, avec l'aide de « M. de Rigny, la citadelle à Kutai »

Remarquez-bien, mon cher R..., que Fabvier n'était point chef à la citadelle et que lorsque les gouverneurs ont désiré en sortir à tout prix, ils l'ont sollicité très humblement. Continuoons....

« Ceux qui, sans pudeur, osent répandre ces calomnies aussi absurdes que méchantes, ignorent sans doute qu'il est à notre connaissance qu'ils obéissent à une nouvelle influence et qu'ils sont régulièrement payés par une main qui ne nous est pas invisible. Ils oublient aussi que je possède toutes leurs lettres écrites à M. de Rigny pour réclamer avec instance sa médiation comme un bienfait inespéré. Je possède ces pièces justificatives. Elles sont signées par Grizoti, Eurmophopoulo, Mamouri, etc., ces mêmes gouverneurs de la citadelle qui tuaient leurs chevaux, non pour les manger, les vivres n'étant pas à leur fin, pour les vendre plus chèrement en détail aux troupes du blocus qui, en échange, leur jetaient de l'or par-dessus les remparts.

« Depuis quelques jours la commission provisoire ayant quitté Poros et s'étant rendue à Napoli. Je l'y avais suivie, en prenant congé du colonel Fabvier, non pas tant pour étudier ce gouvernement dont la marche n'était assez connue, que pour visiter M. le docteur Bailly dont je comptais consulter les opinions sur l'état présent des choses. Deux ou trois jours s'étaient à peine écoulés que toutes les boutiques de la ville étaient fermées. Les habitans qui devinaient mieux que nous ce qui tramait, cherchaient les moyens de se mettre à couvert. Les croisées étaient fortifiées par des grosses pierres élevées les unes sur les autres de manière à ne laisser entre elles que l'espace d'un canon de fusil; c'était derrière ces retranchemens que se tenaient les soldats des deux partis dans l'attente du signal. Tout annonçait déjà les horreurs prochaines d'une guerre civile; il n'était plus permis de circuler dans les rues pour aller chercher sa nourriture; de temps à autre, une femme, un enfant y étaient étendus atteints par le hasard d'une balle.

« Dans la nuit du 29 au 30 juin (vieux style), une forte fusillade s'engage dans les rues et d'une croisée à l'autre entre les soldats de Fotomara, commandant des forts de la ville, et ceux de Grivas, gouverneur de Palamide, qui, outre ce fort qui domine Napoli, avait 400 hommes sous la conduite de son frère, embusqués dans les maisons de la ville les plus propres à la défense. J'étais chez M. Bailly; nous courûmes tous chez le prince Ypsilanti croyant y trouver sûreté et protection. Le premier juillet, Palamide et les forts de la ville s'attaquent par une vive canonnade. Le 2 (vieux style), Palamide a déjà lancé 206 bombes et obus. Le 3, deux fois la ville est incendiée, deux fois on parvient à l'éteindre. Elle est incendiée de nouveau et l'incendie ne fait pas grand progrès; cependant le peuple dans le trouble et la consternation veut fuir à la fois; 200 individus, presque tous femmes et enfans, sont enlevés par les éclats de bombes; la maison d'Ypsilanti, qui est pleine de combattans et de réfugiés, bien loin d'être un asile sûr, devient un point de mire; on y est exposé à tous les feux; le sang des morts et des blessés découlaient par dessus nos têtes à travers les fentes des

plafonds ; les habitans abandonnent leurs maisons ; ils se portent en foule sur les quais ; les capitaines se tiennent aux portes de la ville et exigent deux à trois cents piastres par famille ; les unes, en se précipitant dans les embarcations, se noient ; d'autres sont frappées dans leur fuite par les balles tirées des remparts ; et celles qui parviennent à s'échapper sont bientôt dévalisées par les pirates qui les attendent à la sortie du golfe. Les pauvres qui n'ont pas les moyens de payer l'impôt exigé, sont réduits à mourir par la faim, les flammes ou le feu des batteries. Le docteur Bailly est dans l'alternative ou de s'envelopper sous les décombres d'une maison, ou d'être exposé, en sortant, à la vengeance de quelque médecin jaloux. Aucune convenance n'est plus respectée ; les soldats pour piller, mettent la ville à feu et à sang. Palamide ne cesse de lancer des bombes ; deux membres du corps législatif ont les bras fracassés par un boulet ; un parti veut s'assembler sur la place publique, il est aussitôt foudroyé ; tout alors devient confusion. Je parviens à sortir de cet enfer en abandonnant quelques-uns de mes effets. Je me réfugie sur une goëlette grecque où je trouve par un heureux hasard les colonels Heydeck et Fabvier arrivés sans troupes depuis 24 heures. Le gouvernement s'échappe par miracle ; il se retire au Bourgis, petit fort fort au milieu de l'eau à 10 minutes du port où il continue à tenir ses séances. A son départ, les troubles augmentent sensiblement ; la canonade devient plus meurtrière ; toutes les passions sont en mouvement ; la commission s'entête à délibérer au Bourgis ; elle réclame l'assistance de l'amiral anglais qui se trouvait là ; celui-ci ne peut concilier les partis, mais il envoie ses embarcations pour protéger les familles qui désertent la ville ; les colonels Fabvier et Heydeck sont consultés ; leurs avis ne sont pas suivis : Fabvier, indigné de tant de maux, donne sa démission, et il me remet l'état de ses comptes pour être présenté au comité.

« Voilà ce que d'autres correspondans présenteront peut-être comme de petits démêlés entre les généraux grecs, ainsi que cela, disent-ils, est arrivé souvent. Mais moi, qui ne crains pas d'aller plus loin, je soutiens que la source de cette guerre civile qu'une main occulte semble avoir dirigée, à d'autres causes que celle de la mésintelligence entre les gouverneurs des forts et de la ville de Napoli. Pendant que ces choses se passaient, le général Church était à Corinthe, occupé de l'organisation des sociétés secrètes, à l'instar des carbonari, lui qui, naguère, les a traqués à Naples comme des bêtes fauves. Les uns, sous les noms d'amis de l'Union, de la Fraternité, de l'indépendance, que sais-je encore ! quittaient les capitaines pour se ranger du parti de Church ; d'autres se déclaraient en opposition et prenaient le nom d'incorruptibles. En fallait-il davantage pour ensanglanter toute la Grèce ? Quelques jours auparavant, il faut aussi l'avouer, presque toute l'escadre anglaise était, pour la première fois, à l'étonnement de tout le monde, réunie au mouillage de Napoli. On eût dit qu'elle était là dans l'attente du résultat de ses œuvres.

Tel sont, mon cher R..., les faits dont j'avais à vous faire le récit ; je vous reverrai bientôt. J'amène avec moi quatre petits Grecs que m'a confiés M. Bailly avec l'approbation du gouvernement ; je vais les placer sous la tutelle du comité de Paris. Le neveu de Karaïskaki, sur lequel les Grecs fondaient leurs espérances et celui du vertueux Canaris sont de ce nombre. »

ANGLETERRE.

Londres, le 31 août. — Le *Globe and Traveller* contient l'article suivant sous le titre de : *Don Miguel, régent du Portugal* :

Nous avons reçu la nouvelle suivante, sur laquelle nos lecteurs peuvent compter. Elle confirme la nomination de Don Miguel comme régent du Portugal, avec la garantie sur son honneur et son serment pour la conservation du système constitutionnel.

Le marquis de Palmella et le comte de Villa-Réal, les deux ministres portugais, ont eu une entrevue hier avec le Vicomte Dudley Un portugais de distinction est chargé de porter à don Miguel la nouvelle de sa nomination.

Le *Globe* ajoute à cette nouvelle une lettre de Rio-Janeiro (5 juillet), dont voici l'extrait :

L'empereur, ayant appris la maladie de la princesse régente, a pris la résolution d'unir les partis en détruisant toutes les intrigues qui troublent le Portugal.

Il s'est décidé à nommer son frère, Don Miguel, régent du Portugal dans les cas où l'infante régente mourrait ou voudrait se retirer.

La régente a exprimé le désir de se retirer et y a long-temps ; ainsi, qu'elle meure ou qu'elle vive, vous verrez incessamment Don Miguel régent du Portugal.

La seule condition imposée à l'infant, c'est de maintenir la charte constitutionnelle telle qu'elle a été accordée par l'empereur, ou telle qu'elle sera modifiée par les cortès.

FRANCE.

Paris, le 2 septembre. — On écrit de Bayonne, le 27 août :

« Un courrier extraordinaire, arrivé hier soir, a apporté la nouvelle du changement du ministère espagnol ; voici le nom des membres qui le composent :

« A la guerre, M. Carveja, inspecteur général des volontaires royalistes ; aux finances, M. Sterro ; à la marine, M. Salazar ; à l'intérieur, M. Colomarde.

« On dit que M. le duc de l'Infantado est nommé aux affaires étrangères.

— On mande de Gibraltar à la date du 3 juillet, qu'un bâtiment arrivé d'Oran depuis deux jours, avait rapporté que deux petits corsaires algériens s'étaient emparés dans ces parages d'un brigantin français qu'ils avaient ensuite amené dans

ce port (Oran) où ils avaient vendu sa cargaison consistant en vin et eau-de-vie.

— Victime d'une déplorable méprise, une pauvre femme de Saumur, arrachée à son pays et conduite d'étape en étape jusqu'à Paris, a comparu hier devant les juges correctionnels, sous une prévention de vol.

Une soustraction frauduleuse avait été dernièrement commise dans un hôtel garni de la capitale, par une femme Merville, qui s'était empressée de prendre la fuite et de se diriger vers Saumur. Une instruction du parquet de Paris est aussitôt adressée au procureur du roi de cette ville, et à la réquisition de ce magistrat, on arrête une femme nommée Mazurier, dite Melleville. En vain objecte-t-elle que jamais elle n'a quitté sa commune : trompée par la conformité des noms, l'autorité la fait conduire de brigade en brigade jusque dans les prisons de la capitale. Malgré ses dénégations constantes et répétées devant M. le juge d'instruction, elle a été traduite hier sur les bancs de la police correctionnelle. Elle a commencé par protester de son innocence et par réclamer contre la méprise qui l'a exposée aux poursuites de la justice. « Jamais, dit-elle, je ne suis venue à Paris ; que l'on me confronte avec les témoins du délit qu'on m'impute, et j'accepte ma condamnation s'ils me reconnaissent. Regardez-moi bien, ajoute-t-elle avec assurance, en se tournant vers chacun des témoins appelés à déposer dans cette affaire. » Et en effet, tous ont affirmé sans hésitation que cette femme n'était point celle qui avait commis le vol.

Une sorte de débats à voix basse s'engage entre le défenseur et M. l'avocat du roi qui, après avoir consulté le dossier, demanda à la femme Mazurier si elle n'a point subi une condamnation correctionnelle à Saumur : « Jamais, répond-elle, jamais. Et en effet son avocat offre de produire un certificat du maire de sa commune, qui semble tenir de l'emphase, tant il est flatteur.

Après avoir de nouveau compulsé les pièces, M. l'avocat du roi ne tarde pas à s'apercevoir qu'il n'y a même pas une parfaite conformité entre le nom de la véritable accusée, et le nom de celle qu'on lui a substituée, puisque l'une s'appelle *Merville* et l'autre *Melleville* ; en conséquence il requiert la mise en liberté de celle-ci.

Sur l'intervention du défenseur qu'il conviendrait de réserver une action en indemnité à sa cliente, qu'on a enlevée de son pays, et transportée d'une manière si douloureuse à une distance de 80 lieues ; l'organe du ministère public, répond qu'il n'y a lieu à aucun recours, que les magistrats ont fait et dû faire leur devoir. Mais en prononçant le renvoi pur et simple de celle qu'on a si malheureusement confondue avec l'accusée, M. le président a soin d'annoncer qu'elle sera recommandée à la justice et l'humanité de l'administration.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 6 SEPTEMBRE.

Les nouvelles de la Grèce doivent profondément affliger tous les amis de sa cause, car la nation n'est point coupable des fautes et des excès de ceux qui la conduisent ; c'est un malheur de plus pour les hellènes de compter des chefs ambitieux et perfides, et leurs titres à la protection n'ont rien perdu de leur puissance auprès des hommes généreux, qui jusqu'ici les ont soutenus dans la lutte où on les voit prêts à succomber. Quant aux flottes russe et anglaise, dont les secours ont été si pompeusement annoncés, elles arriveront sans doute dans la déplorable Grèce pour assister aux funérailles.

— Les journaux anglais confirment aujourd'hui la nouvelle de l'avènement de Don Miguel à la régence. On ne saurait croire que l'Angleterre qui a une escadre sur le Tage, et dont les soldats montent la garde dans les murs de Lisbonne, n'ait point été consultée dans cette affaire. Les feuilles anglaises qui passent généralement pour bien instruites n'ont jamais en effet accueilli avec faveur la nouvelle du retour de Don Pedro en Europe, annoncée par quelques journaux français. Ainsi l'élévation de Don Miguel au pouvoir, ne paraît pas un événement dont puissent grandement se réjouir les absolutistes.

— Des lettres de la frontière des Pyrénées occidentales, en date du 25 août, font connaître qu'en vertu d'un article des capitulations de la province, les milices Guipuzcoa viennent de recevoir l'ordre de prendre les armes, de la même manière que lorsqu'on déclare la patrie en danger. Toutes les troupes cantonnées dans cette province, tant à l'intérieur que sur la côte, ont été dirigées vers la Catalogne, à l'exception d'une garnison de 100 hommes laissée à Santona.

Peu rassurés par l'état actuel de la Péninsule, plusieurs personnalités distinguées qui étaient rentrés récemment dans leur patrie, viennent de la quitter de nouveau. Le comte d'Onate et son fils, qui habitaient St-Sébastien depuis quelques semaines, sont revenus sur le territoire français, quand ils ont appris le triomphe du parti exalté.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Société d'encouragement de Namur.

La société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur, dans sa dernière assemblée générale, a entendu un rapport de M. Arnould sur les travaux et la situation de la société. Le nombre de ses membres qui n'était l'année dernière que de 247, s'élève aujourd'hui à 342, parmi lesquels on compte plusieurs personnes étrangères à la province de Namur.

La société s'est mise en rapport avec les sociétés d'instruction élémentaire de Paris et de Bruxelles et avec la Société d'émulation de Liège, que M. Arnould place au nombre de celles qui lui font espérer un échange de communications instructives.

La société de Namur s'est procuré une collection complète du *Journal d'Éducation* de la société d'instruction de Paris, recueil précieux que les savants les plus distingués se plaisent à enrichir de leurs productions, il est déposé à la bibliothèque de Namur et la société en recommande la lecture à tous les instituteurs.

M. Arnould engage ses collègues à s'employer avec zèle pour augmenter le nombre des membres de l'association. « Faites sentir à vos amis, dit-il, qu'il ne suffit pas d'applaudir au bien qui se fait mais qu'il faut aussi que chacun y contribue par un léger sacrifice. Quant à ceux qui par un reste de prévention ou faute d'avoir prêté une attention suivie aux actes de notre société en méconnaissent encore la tendance, vous leur direz franchement que le but que nous nous proposons est de faire sortir les classes inférieures de l'état d'ignorance qui enchaîne encore leurs facultés morales, de rendre les cultivateurs et les ouvriers plus intelligents et plus habiles dans l'exercice de leurs travaux, l'emploi de leurs forces et des procédés de leur industrie; d'assurer aussi leur bien être en les élevant au-dessus de l'indigence qui souvent les dégrade, d'adoucir leurs mœurs par l'instruction et de fournir à nos vénérables pasteurs le moyen de leur faire mieux comprendre leurs devoirs envers Dieu et le prochain; enfin de mettre chacun en état de se rendre compte de ses affaires, de multiplier ses ressources industrielles, et de contribuer à la prospérité générale par l'accroissement de l'aisance individuelle. »

« Telles doivent être, nous semble-t-il, les vues de tous les hommes éclairés et de tous les bons citoyens, à une époque où un mouvement général entraîne tous les peuples vers un avenir qui ne laissera que honte et misère à ceux qui resteront stationnaires. »

L'honorable rapporteur a terminé, en payant aux États de la province de Namur un juste tribut d'éloges pour la protection éclairée dont ils ne cessent d'appuyer la société.

EXPOSITIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS.—Industrie de la province.

Les manufacturiers et les fabricants de Lille préparent une exposition de produits industriels, à l'occasion de la présence de Charles X dans leurs murs; des expositions semblables ont eu lieu il y a peu de temps dans plusieurs autres villes de la France, et il s'en est fait une du même genre, il y a environ deux mois, à Aix-la-Chapelle; c'est un exemple bon à suivre, et l'industrie ne saurait qu'y gagner. Un fabricant qui sait que dans une exposition publique ses produits peuvent être éclipsés par la supériorité d'un rival, et par suite repoussés des consommateurs, voit son intérêt, son honneur d'industriel même, sérieusement engagés, et pour se soutenir en présence d'une concurrence redoutable, il s'efforce par des soins constants à perfectionner son industrie. Les expositions offrent sans doute encore d'autres avantages, mais le principal est de mettre en action un mobile puissant d'émulation parmi les industriels.

Une exposition à Liège, et bornée aux seuls produits de la province, serait encore des plus brillantes, car il est peu de pays qui, sur une même étendue, puisse présenter une plus grande diversité de produits précieux et importants.

Nous possédons de riches manufactures de drap et de quantité d'autres étoffes en laine, d'importantes fabriques de machines à vapeur; le fer se travaille chez nous depuis la plus petite pièce de quincaillerie jusqu'aux objets en fer coulé du plus gros volume. Nous avons des fabriques d'armes de toute espèce, des fabriques de bijouterie, d'orfèvrerie, de cristaux, de glaces, de mousseline, de tabac, de chicorée, de colle, etc. Il est chez nous encore d'importantes tanneries, des papeteries, des verreries, des savonneries, des marbreries, des sauneries, des brasseries, des chapelleries, des clouteries considérables, des aluneries, des forgeries, des corroieries; on travaille l'acier, on confectionne des instruments, des outils de toute espèce, du linge de table, des fouleries, des presses d'imprimerie en fer coulé, etc., etc.

Mais par la seule raison que notre industrie est extrêmement étendue, nous ne devons nous hâter dans la carrière, et ne négliger aucun des moyens qui peuvent nous porter sur la voie des améliorations: la lutte entre les industriels deviendra tous les jours plus difficile à soutenir, surtout avec les contrées où l'on n'exploite généralement qu'une ou deux branches d'industrie, et où par conséquent un plus grand nombre d'individus est à la recherche des moyens de perfectionnement.

Dans les beaux jours de son activité, la Société d'émulation et nos magistrats provoquaient à Liège des expositions de produits industriels. On ne s'en trouvait pas mal; mais aujourd'hui surtout que tant d'établissements ont été créés, et que notre industrie a pris tant de développement, une exposition ne saurait lui valoir qu'honneur et profit.

MÉMOIRES D'UNE CONTEMPORAINE, ou souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la république, du Consulat et de l'Empire.

Si les *Mémoires* ne sont souvent qu'une longue apologie de celui qui les écrit, et si les couleurs favorables sous lesquelles se peint le héros, en rend la lecture fastidieuse, ici rien de

semblable n'est à redouter. Il semblerait que l'auteur de ces souvenirs ait cherché avant tout à éviter ce *point aux ânes*; et on a lieu de s'étonner de ce singulier courage d'une femme à divulguer les longs égarements de sa vie. M^{de}. de Genlis qui a écrit dix gros volumes que pour prouver que sa vertu est sortie pure et sans tâche des rudes épreuves où elle a été soumise, ne s'est pas cru obligée à une franchise si naïve ou si audacieuse.

Fille d'un noble hongrois, Ferd. de Folstoy, et d'une hollandaise de grand nom, M^{lle}. van Aylde-Jonghe, l'auteur de ces mémoires, vint au monde en 1778 sous le beau ciel de l'Italie, dans une campagne près de Florence. De bonne heure, elle annonça cet esprit mobile, cette imagination ardente, partage des femmes italiennes, et qui laissés sans guide et sans frein, devaient l'entraîner dans tant de fautes. Revenue en Hollande à l'âge de neuf ans, privée bientôt de son père, à l'âge de 12 ans, elle se prit d'une belle passion pour M. van M... fils d'un des plus riches négocians d'Amsterdam; et comme la famille de ce dernier opposait quelque difficulté à son mariage; elle ne vit d'autre moyen de vaincre cette répugnance, que de se faire enlever par son amant qui n'avait alors que 23 ans; pour elle elle en avait à peine treize. Ce débat promettait. Ils se marièrent en effet; et comme van M... était la douceur et la bonté même qu'il était d'une figure charmante, que sa taille était élevée, bien prise et pleine de noblesse les six premiers mois de cette union s'écoulèrent dans un bonheur parfait. Mais l'année n'était pas révolue, que déjà le général Marescot qui alors n'était que capitaine d'artillerie, avait été trouvé plus aimable que le pauvre van M... Bientôt le mari outragé apprend sa honte; mais comme son âme est remplie d'une bonté incalculable, il pardonne à sa coupable épouse, qui se jugeant indigne d'être désormais la compagne d'un homme si parfait, l'abandonne, et court à Menin se mettre sous la protection du général Moreau. L'époux délaissé s'expatrie, et s'en va mourir de douleur à Démérary. Quant à la fugitive, elle prend des habits d'homme et accompagne son protecteur au milieu des camps.

Moreau qui l'aime d'amour véritable, la comble des plus riches présents; il lui permet de porter son nom, alors si glorieux; elle devient par là l'objet des hommages et des respects de toute l'armée. Par malheur la renommée de Ney, commençait alors à grandir; on ne s'entretenait que de sa brillante valeur. Cela suffit pour enflammer l'imagination et le cœur de la prétendue épouse de Moreau. Elle n'a vu Ney qu'une seule fois, et cela suffit. Elle n'hésite plus à abandonner celui qui lui témoigne tant d'affection, pour un homme qui la connaît à peine. Joignez à cela quelques autres inconséquences moins graves, et vous aurez le résumé des faits dont se compose les deux premiers volumes des *Mémoires d'une contemporaine*. En vérité on a peine à concevoir après cela qu'ils aient été l'objet d'annonces fastueuses et d'éloges sans restriction dans plusieurs journaux de Paris à moins qu'ils ne soient cru permis de sacrifier un peu de leur impartialité à l'esprit de galanterie; supposition nullement invraisemblable. Mais l'honnête acheteur, qui sur la foi de ces articles de gazettes, se procurerait ce livre dans l'espérance d'y lire des détails inconnus, des anecdotes intéressantes sur les personnages qui s'y trouvent nommés, éprouverait, nous le croyons un grand désappointement.

Ce que cette première partie des *Mémoires* renferme de plus curieux, c'est sans doute un recueil de quelques lettres d'amour écrites à Josephine par Bonaparte alors général de l'armée d'Italie. Elles se trouvent rejetées à la fin du 2^e volume. Dire ce qu'elles y font, et en quoi elle se rattachent aux *mémoires* ne serait pas chose facile. Il ne le serait pas plus au reste de deviner dans quelle intention l'ouvrage lui-même a été publié.

COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 3 sept. — Dette active, 54 010 00 1516. Différée 55164. Bill de change, 18 112 916. Synd. 4 112 97 314 1316. Rente remb. 2 112 89 114. Act. soc. de comm. 87 314 88.

BOURSE D'ANVERS, du 4 sept. — Effets publics. — Dette active, 2 112 d'intérêt, 54 010. Rente remb. 00 Act. de la Soc. com. 4 112 d'int., 88 114.

Changes — L'Amsterdam court a été demandé à 118 p. 010 de perte; le Londres court a été offert, le court à fl. 12 P; il est resté argent, les deux mois à fl. 11-95 P; le Paris court a trouvé son placement, celui à terme a été demandé; il ne s'est rien traité en Francfort ni Hambourg.

SPECTACLE. — OUVERTURE.

Jeu 6 septembre, *Euphrosine*, opéra en 3 actes de Hoffmann, musique de Méhul; suivi d'*Ambroise*, opéra en un acte. Le spectacle commencera par *Défiance et Malice*, comédie en un acte.

TEMPÉRATURE du 5 septemb. — A 8 heures du matin, 14 degrés; à une heure, 15 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE A CHAUDFONTAINE.

A Henard, hôtel de Liège, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera BAL dimanche 9 août, à cette occasion. (985)

Le 7 septembre, il partira du n. 222, rue Hors-Château, une voiture d'occasion pour Aix-la-Chapelle, (987)

BEAUX PEUPLIERS A VENDRE.

Mardi 25 septembre 1827, à dix heures du matin, M. le baron Dewal de Baroville, fera vendre en vente publique et aux pieds des arbres, quantité de très beaux peupliers, bordant sa prairie dite des Réservoirs, audit Baronville, dont plusieurs ont deux aunes et demi de tour.

A crédit et aux conditions lors à déclarer. (986)

A vendre pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1828 :

1^o La belle et grande maison, n. 453 rue du Collège à Verviers, avec cour, jardin entouré de murs garnis d'arbres à fruits; deux autres jardins y attenants; remises, écuries pour plusieurs chevaux, magasins, buanderie et dépendances; idem la petite maison n. 454 qui y joint et en fait partie.

2^o Les maisons n. 451 et 452 à coté des précédentes, avec l'écurie et les deux jardins en dépendants.

On vendrait le tout en masse ou séparément.

S'adresser aux propriétaires, rue Crapeaurue, n. 828 ou à M. le notaire Lys. (896)

() Vendredi 7 septembre 1827, à deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude du notaire Pâque, rue St. Hubert, à Liège, une maison sise à Liège, rue du Cimetière, n. 556, devant l'église de St. Denis, joignant à M. Elias, représentant Marganne, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

() A louer le moulin Houbart, situé à Jupille. S'adresser au notaire Pâque, rue St. Hubert, à Liège.

Machine à décatir les draps et toutes étoffes de laine.

F. Gasquy, négociant, rue Féronstrée, n. 584, à Liège, venant d'établir en son domicile une machine à décatir les draps et autres étoffes de laine, offre ses services à MM. les fabricans et marchands. Par le procédé excellent de cette machine le drap en conservant un beau lustre devient doux au toucher, la couleur aussi devient plus agréable à l'œil.

Il garantit que l'étoffe ne recevra aucun plis nuisible, défaut bien grand et qu'ont presque toutes les machines à décatir, établies jusqu'à présent dans nos contrées. (970)

A louer pour mars prochain, un moulin à farine, avec huit bonniers de terre et prairies, situés à Chenée; on peut louer séparément le moulin.

S'adresser à M. Pirghaye, notaire, à Chenée. (900)

Jolie habitation avec jardin à louer, en Grauioulle. S'y adresser chez M. Pirotte. (560)

() Licitation pour faire cesser l'indivision.

Les propriétaires des maisons et vastes bâtimens d'une grande fabrique de chicorée, propres à tout établissement, situés à Vivegnis, sur la chaussée de Liège à Onpeye, voulant cesser l'indivision, les feront définitivement vendre le huit présent mois, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire Delvaux en son étude, Place-Verte à Liège.

L'adjudication sera faite pour la valeur vénale des matériaux, si on en offre pas un prix plus avantageux.

A louer pour mai prochain une maison avec cour et grande écurie et remise, si on le désire, propre à un marchand de laine ou auberge, située à l'entrée de la ville de Verviers, rue Xhavyée. S'adresser au n. 621, Place-Verte, à Verviers. (962)

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille. (935)

Une demoiselle pour un commerce de modes, peut se présenter n. 11, Pont-d'Isle (982)

On cherche un bon domestique sachant conduire et panser les chevaux, et faire le service intérieure d'une maison. S'adresser n. 53, place St Paul. (984)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

1^o. D'une pièce de terre labourable, nommée au bois de Moge, contenant environ 27 bonniers, deux perches, quatre-vingt-quatre aunes, joignant de deux côtés au baron de Wael, d'un troisième à M. Eloy, de Bardinne; du quatrième au comte de Brias et à la commune de Bierwart. Cette pièce de terre est détenue et exploitée par Jacques-Joseph Lefebvre, Lambert Guiot, Emmanuel Wanson, Gilles Bocca, Jean-Joseph Matholet, tous demeurant à Warêt-l'Évêque, et par Joseph Modave, François Pirard, Henri Pierre Louis Smet, Henri Silien, Lambert Guiot, fils, Joseph Hamoline, la veuve Paschal Cristiane, Joseph Cristiane fils, Jean-Joseph Lahaye, Benoît Pierre, ces onze derniers demeurent à Petit-Warêt, commune de Landenne.

2^o. D'une autre pièce de terre labourable, nommée Grande-Trixhe, contenant environ dix bonniers, quatre-vingt-cinq perches, joignant d'un côté au bois royal des hayes St. Gilles, d'un autre à Malvoz, de Bierwart, et à François Delenze, de Pontillas d'un troisième à Hubert Bocca et à Hubert Brasseur, et autres. Cette pièce de terre est traversée par deux chemins, et elle est détenue et cultivée par Jean Damsin, Jean-Joseph Matholet, François Élias, Nicolas Brasseur, Joseph

Limage, Jacques-Joseph Lefebvre, Louis Jacquet, Pierre Delatte, Joseph Delaire, Jean-Hubert Puit, Joseph Thys, Jean-Joseph Cabu, Hubert Delatte, François Bonly, Pierre Cornet, Joseph Gilsoul, Henri Docquier, Joseph Bouhisse, Henry Thys, père, Mathieu Delaire, Henry Joris et Nicolas Gillet, tous demeurant en la commune de Warêt-l'Évêque.

3^o. D'une pièce de terre labourable, nommée les Petites-Trixhes, contenant six bonniers, soixante perches, environ, joignant d'un côté au comte d'Oultremont de Wégimont, le chemin entre deux, d'un autre aux héritiers Henri-Louis Marchand, un chemin entre deux, d'un troisième à Gilles Delaites, aussi le chemin entre deux, et du quatrième à Nicolas Cornet. Cette pièce de terre est détenue et cultivée par Laurent Tesnière, Gilles Delaitre, Thomas Halle, Dieudonné Delatte, la veuve François Bouhisse, Lambert Jacquemin, la veuve Magnée, Lambert Guiot, Gabriel Dohet, Jean-Joseph Dock, et Etienne Mathy, tous demeurant à ladite commune de Warêt-l'Évêque.

4^o. D'une autre pièce de terre labourable, nommée le Sart des gottes, contenant environ trois bonniers, quarante huit perches, soixante quinze aunes, joignant d'un côté au comte d'Oultremont de Wégimont, d'un autre aux biens communaux de Héron, d'un troisième aux héritiers Marchand, et du quatrième au chemin. Elle est détenue et cultivée par Herman Potier, Joseph Wanson, Lambert Guiot, la veuve Jacques Brasseur, Jacques-Joseph Lefebvre, Henri Jacquemin, Etienne Dock, François Dock, Gilles Bocca, Jean-Joseph Dock, et Jacques Vernal, tous demeurant en la susdite commune de Warêt-l'Évêque.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés en ladite commune de Warêt-l'Évêque, canton de Héron, arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège. La saisie réelle en a été faite à la requête de Mr. Arnold-Thomas Stouls, commissaire aux fonds et effets, domicilié à Liège, rue Hors-Château, y patenté pour l'an mil huit cent vingt-six, le 6 avril, n. 252, art. 329, ayant également payé les droits de patente pour la présente année, sur le sieur Nicolas Dieudonné-Joseph Jaumenne, propriétaire, sans profession, demeurant à Engihoul, commune d'Ehein, canton de Nandrin, arrondissement judiciaire dudit Huy, province de Liège, par procès-verbal de l'huissier Goujon en date du quatre juillet mil huit cent vingt-sept, enregistré à Huy, le sept même mois, lequel huissier était spécialement autorisé à cet effet. Des copies de ce procès-verbal de saisie immobilière ont été remises, avant son enregistrement; 1^o à Mr. Jean-Joseph Dock, Bourgmestre de la commune de Warêt-l'Évêque, et 2^o à M. Hubert-Joseph Wery, greffier de la justice de paix du canton de Héron, lesquels ont vu l'original du même procès-verbal de saisie, qui a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Huy, par M. Detelle, conservateur, ledit jour sept juillet mil huit cent vingt-sept, et au greffe du tribunal de Huy, le même jour, par M. Thérèse Fréson, commis-greffier.

La 1^{re} publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du même tribunal civil de première instance séant à Huy, province de Liège, le vingt-sept août mille huit cent vingt-sept, à deux heures de relevée.

Me. Alexandre-Godefroid-Maximilien TOMBEUR, avoué au même tribunal, demeurant audit Huy, rue sous le Château, n. 42, patenté au vœu de la loi de la part de la régence communale dudit Huy, le 18 août 1826, 6^e classe, tarif B, n. 233, ayant également payé les droits de patente pour 1827, sans qu'elle lui ait encore été délivrée jusqu'à ce jour, occupe pour le poursuivant.

A. TOMBEUR, avoué. Le présent extrait a été exposé au tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal, le neuf juillet mil huit cent vingt-sept.

(Signé) TARE. FRÉSON, commis-greffier. Enregistré à Huy, le neuf juillet mil huit cent vingt-sept, vol. 35, fol. 121, case 3^e, reçu pour droits quatre-vingts cents et vingt-un cents pour les additionnels. (signé) STELLINGWERF.

Après les publications du cahier des charges, voulues par la loi, l'adjudication préparatoire des biens immeubles ci-dessus, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil de première instance séant à Huy, le dix-sept septembre mil huit cent vingt-sept, à deux heures de relevée. La vente en sera d'abord faite en détail et par lots, et ensuite en masse. Chacun des articles ci-dessus forme un lot. Mise à prix: 1^{er} lot 2000 florins, 2^eme. lot 500 florins, 3^eme. lot 300 florins, et 4^eme. lot 150 florins et la masse 2950 florins P.B. Le tout conformément au cahier des charges. A. TOMBEUR, avoué. (971)

ETAT CIVIL du 4 sept. — Naissances; 2 garç., 2 filles.

Mariage 1, savoir; entre

Cornelis Frans van Delande, receveur des domaines à Groningue, et Marie Elisabeth Faustine Hendrina Battaerd, sans prof., rue Hors-Château, n. 476.

Décès: 1 garçon, 3 hommes; 2 femmes, savoir:

Jean de Boniver, âgé de 95 ans, rentier, place St. Denis, n. 713, veuf en 1^{re} nocces de Marie Jeanne Aunée Louvat, et en 2^{me} nocces de Catherine Isabelle Demarteau.

Otto Charles Maximilien Louis Clément van Quadt, âgé de 27 ans 11 mois et 14 jours, second lieutenant au 2^e bataillon 11^e division, en garnison en cette ville, célibataire.

Jean Henri Joseph Wilmotte, âgé de 20 ans 1 mois et 17 jours, armurier, faub. St. Léonard, n. 70, célibataire.

Lambertine Lebrun, âgée de 66 ans, rue du Verbois, n. 324. Marie Maubert, âgée de 55 ans, couturière, rue Roture, n. 1109, épouse de Paschal Beaujean.